



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 10 avril 2025**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Marc Jaquet	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	M.	Denis Jotterand	vice-président
	Mme	Simona Korff	secrétaire du Bureau
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Line Müller, Paola Sanz Velasco, Valérie Sella, Ania Schwab	
Conseillers municipaux	MM.	Boris Aellen, Nicolas Baltassat, José Burgos, Enrico Castelli, Yannick Dupraz, David-Peter Lê, Didier Martin, Stéphane Morand	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
	Mme	Virginie Favre	comptable
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	M.	Christophe Berthelet	président
	Mme	Caroline Desbiolles	conseillère municipale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2025
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de l'Exécutif
4. Rapports des commissions
5. Présentation des comptes 2024
6. Demande de naturalisation genevoise
7. Divers.

Le **Vice-président** ouvre la séance à 20h15 et annonce les élus excusés. Puis il salue le public présent.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2025

Enrico Castelli propose deux corrections, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2025 ainsi corrigé est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil

Le **Vice-président** n'a pas de communication à annoncer.

3. Communications de l'Exécutif

a) Élections communales

Le **Maire** félicite les personnes qui sont sorties élues des urnes, dont Nicolas Hulo présent ce soir dans la salle, et souhaite bonne chance à ceux qui sont encore en lice pour le second tour du Conseil administratif.

b) Sortie des aînés

Le **Maire** remercie vivement, en son nom comme au nom de Marc Jaquet, Coranda Pierrehumbert, Valérie Sella et toute l'équipe de la COSC pour la magnifique organisation de la dernière sortie des aînés. À en croire les retours oraux ou écrits, cette belle édition a enchanté tous les participants, ce qui mérite d'être souligné.

c) Rapport administratif et financier 2024-2025

Le **Maire** prie les présidents des différentes commissions et commissions externes de rendre d'ici mi-mai leurs rapports respectifs à Sandrine Schweizer, qui finalisera le rapport administratif et financier pendant l'été.

d) Soirée festive pour la fin de la législature

Les élus recevront prochainement des informations plus précises concernant la soirée festive qui marquera la fin de la législature, le 23 mai 2025 dès 19h. L'ensemble de la population sera conviée, afin de remercier tous les Meinites pour leur soutien, de même que les élus sortants.

e) Frais de perception de l'AFC (administration fiscale cantonale)

Le **Maire** explique que les frais de perception appliqués par le canton sur les impôts communaux sont de 3 %. Depuis un certain nombre d'années, le canton prélève de manière habituelle ces 3 %, des frais beaucoup trop importants par rapport aux coûts réels de l'AFC. Toutes les communes, à l'instigation du directeur financier de l'ACG, ont étudié cette question de manière bien plus précise. Après n'avoir rien dit pendant longtemps, elles ont toutes décidé cette année de recourir individuellement auprès de la Chambre administrative contre ces frais de perception notifiés par l'AFC pour l'année 2024. L'enjeu est important, car l'ensemble des communes paieraient 50 mio de trop. Les communes demandent un rééquilibrage, à savoir que ces 50 mio leur soient restitués et que le canton s'acquitte de sa part. Entendre des chiffres pareils est assez choquant. Car les communes paient 75 % des frais totaux de perception des impôts, contre 25 % pour le canton.

Le conseil sera tenu informé de cette procédure, qui risque de durer et pourrait même aller jusqu'au TF (Tribunal fédéral). Mais vu les arguments des parties, **le Maire** serait étonné que les communes n'en ressortent pas gagnantes.

La Ville de Genève ayant été choisie comme commune-pilote, le jugement qui sera rendu par la Chambre administrative fera jurisprudence pour toutes les autres communes.

David-Peter Lê, qui se rappelle avoir posé la question il y a deux ou trois ans, demande pourquoi les communes ont attendu cette année pour recourir contre ces frais de taxation.

Coranda Pierrehumbert explique que légalement, il existe un minima et un maxima pour les frais de taxation. Or le canton a toujours taxé le maxima. C'est aussi grâce à l'ACG, qui dispose de collaborateurs très compétents et attentifs, que cette irrégularité a été détectée et que cette démarche commune a pu être initiée.

Le Maire ajoute que la volonté politique était peut-être aussi plus forte, cette année. Il n'y aura malheureusement pas de rétroactif.

Le Vice-président voudrait savoir quel montant cela représenterait pour Meinier.

Le Maire, qui a fait une petite règle de trois, répond qu'à titre indicatif, il s'agirait d'environ Fr. 150'000.-.

f) Patrimoine arboré

Coranda Pierrehumbert rappelle que le Conseil municipal avait voté, le 22 avril 2021, un crédit de Fr. 315'000.- afin de répondre aux objectifs définis dans son dernier PDCom (Plan Directeur Communal) adopté en 2018, à savoir : maintenir une agriculture pérenne, préserver la flore et la faune, conforter les valeurs paysagères et développer une stratégie communale pour la conservation et le renouvellement de la végétation arborée. Ce crédit était destiné à entreprendre ce grand projet d'entretien et de renouvellement du patrimoine arboré.

À ce jour, les 12 secteurs qui avaient été identifiés par le mandataire ont été traités. Les agriculteurs et exploitants des différentes parcelles tant communales que privées ont été approchés, et des accords ont pu être trouvés. Entre le printemps 2022 et le printemps 2024, 100 arbres et près de 520 ml de nouvelles haies ont été plantés (coût total : Fr. 164'965.-). À quoi s'ajoutent des travaux d'entretien effectués sur 71 vieux arbres (coût total des entretiens et arrosages des plantations effectués ou encore à venir : Fr. 83'602.-). À l'heure actuelle, un très grand soin est apporté à la protection des troncs (soleil, nuisibles).

La commune a bénéficié de l'appui financier du Fonds suisse pour le Paysage FSP (Fr. 41'241.-), de l'État de Genève via l'OCAN (Fr. 125'000.-) et d'associations, à savoir BirdLife Suisse et le Groupe ornithologique du bassin genevois GOBG (Fr. 45'000.-), soit plus de Fr. 200'000.- de subventions.

Coranda Pierrehumbert rappelle que les dépenses ne doivent pas excéder le crédit voté, duquel sont ensuite déduites les subventions reçues. Pour poursuivre le renouvellement du patrimoine arboré, il faudrait donc que le Conseil municipal autorise un dépassement de crédit, ou qu'il vote un crédit complémentaire. L'Exécutif préfère laisser le soin à la prochaine législature de décider si elle souhaite mettre sur pied un nouveau plan de renouvellement via une autre délibération. Dans ce cas, la commune bénéficiera sans doute des mêmes subventions.

Pour continuer dans cette voie, l'Agenda 2030 est en cours de finalisation, de même que le projet de balade pédagogique intitulé Vadrouilles dans la Seymaz. Et un film est en cours de réalisation, qui présentera les résultats du projet de la gradation des sols sur les lots

communaux. Une soirée de présentation publique, la dernière de cette législature, a été planifiée le 26 mai à 19h à la salle communale. Le conseil sera informé de l'avancement du projet lors de sa prochaine séance.

g) Cimetière

Marc Jaquet indique que les travaux sont à bout touchant. Il fait un point de situation sur les différents dépassements de budget qui seront soumis au vote du Conseil municipal. Le crédit d'investissement s'élevait à Fr. 280'000.- TTC. Or une fois les devis finaux reçus, il y avait déjà un supplément de Fr. 20'000.-, bien que la commune ait choisi l'option la moins coûteuse. Puis les problèmes survenus avec les arbres ont induit un coût supplémentaire de Fr. 5'000.-. S'ajoutent Fr. 5'000.- de travaux qui devaient à la base être réalisés par la voirie mais qui, pour des questions de sécurité et de garanties, ont été confiés à une entreprise. Il y a aussi eu un dépassement de près de Fr. 20'000.- lié à une mauvaise estimation des mandataires concernant les travaux de creuse et le volume des matériaux. Et environ Fr. 15'000.- pour le jardin du souvenir, un peu plus complexe qu'il n'y paraissait. Pour terminer, Fr. 5'000.- supplémentaires ont été nécessaires pour réhabiliter l'allée centrale et le devant du cimetière, et remplacer la barrière à l'entrée compte tenu de sa grande vétusté, une information déjà donnée lors de la dernière séance.

Le coût total des travaux est estimé à Fr. 370'000.- au lieu de Fr. 280'000.-, étant précisé que la commune attend encore les derniers chiffres.

Boris Aellen constate que le cimetière ainsi rénové est très joli. Il s'étonne que l'entreprise n'ait pas protégé l'allée centrale ni ne l'ait refaite à ses frais, puisque c'est elle qui l'a détériorée avec les travaux.

Marc Jaquet pense qu'il aurait été impossible de protéger l'allée centrale, compte tenu du nombre d'allers-retours effectués par les engins de chantier. Mais le mandataire aurait dû à la base prévoir ces coûts de réfection, comme pour le devant du cimetière.

Boris Aellen demande où seront déposées les cendres, dans le jardin du souvenir.

Marc Jaquet explique qu'un somo en béton (tuyau de 80 cm de diamètre) a été enterré sous la vasque. Les cendres seront versées dans l'ouverture, qui est très discrète.

David-Peter Lê constate que le dépassement s'élève à environ Fr. 90'000.-. Il s'étonne que la commune ait dépensé cette somme sans l'avoir votée.

Coranda Pierrehumbert rappelle que Marc Jaquet avait régulièrement informé le conseil sur les plus-values, mais la commune n'avait pas de vision globale sur ces chiffres.

David-Peter Lê trouverait plus judicieux de voter ce dépassement de crédit sur cette législature.

Coranda Pierrehumbert répond que le conseil pourrait voter un crédit complémentaire. Ou alors attendre la clôture des comptes 2025 et des crédits d'investissements pour valider le dépassement.

Marc Jaquet confirme qu'il serait peut-être plus simple de voter un crédit complémentaire estimatif lors de la prochaine séance.

José Burgos trouverait préférable de voter ce crédit complémentaire sous cette législature.

Enrico Castelli explique que sur le plan comptable, cet argent a été dépensé à cause d'une série d'imprévus. En termes de responsabilité politique et de clarté, il serait préférable de voter ledit dépassement dans le cadre de cette législature.

Marc Jaquet disposera de chiffres plus précis le mois prochain, ce qui permettra de soumettre au vote du Conseil municipal la délibération idoine. Le remplacement de la barrière vétuste avait déjà été annoncé à la BARA et au conseil.

Un mini-apéritif sera organisé samedi à 11h au cimetière afin de présenter les travaux réalisés et les nouveaux aménagements, conclut **Marc Jaquet**.

4. Rapports des commissions

a) Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)

En l'absence de Christophe Berthelet, le **Vice-président** annonce que la BARA se réunira la semaine prochaine.

b) Cohésion sociale & Culture (COSC)

Valérie Sella donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 24 mars dernier.

☑ Environ 130 personnes ont participé à la sortie des aînés qui s'est déroulée à l'UpTown Geneva le 27 mars. Après un café-croissant au café du Tilleul, les participants ont été conviés à une pièce de théâtre suivie d'un excellent repas et d'un moment de danse festif. D'après les retours, ce fut un moment très apprécié. **Valérie Sella** tient à remercier tous les membres de la COSC pour leur implication à cette sortie.

☑ Le groupe de pilotage du centre du village a eu lieu le 31 mars, avec la présence de Coranda Pierrehumbert et de Marc Jaquet. De belles synergies émergent de ces réunions.

En outre, deux habitants du centre du village étaient présents dans le but de trouver ensemble des solutions pour réactiver la charte de ce centre intergénérationnel, que les personnes signent à leur arrivée, et recréer ainsi du lien entre les habitants.

☑ La dernière exposition du peintre Roland Guignard, à la galerie Le Coin du Centre, a rencontré un beau succès.

Le vernissage de la nouvelle exposition a lieu ce soir. Il s'agit d'aquarelles de Marco Matille.

Le 4 juin prochain à 20h, le théâtre de Carouge présentera sa pièce *Les Diablogues* sur l'esplanade communale au centre du village, ajoute **Coranda Pierrehumbert**. Le Tilleul proposera un menu spécial théâtre avant la pièce.

☑ En ce qui concerne les dons humanitaires, **Valérie Sella** annonce que l'association Espoir pour un avenir meilleur, au Vietnam, que la commune avait soutenue en 2024 à hauteur de Fr. 10'000.-, a envoyé des vidéos pour présenter le projet fini. Nous pouvons y voir les élèves avec leurs vélos neufs ainsi que le puits terminé. Le tout avec de jolies plaquettes de remerciements avec le logo de la commune de Meinier.

Nous avons également fait un don humanitaire d'urgence de Fr. 1'000.- auprès de la Chaîne du Bonheur suite au séisme qui a touché la Birmanie.

c) Développement durable, Environnement & Communication (DEC)

Simona Korff donne lecture de son rapport.

Nous nous sommes réunis le 27 mars 2025.

☑ Nous avons continué les travaux de la commission sur le projet de capsules vidéo de Nasser Yassine, sur l'Agenda 2030 communal, ainsi que sur le développement du projet

Naries. Une soirée sera organisée le lundi 26 mai 2025 pour présenter à la population l'Agenda 2030 et pour inaugurer les Vadrouilles de Meinier.

- ☑ J'ai présenté les résultats du dernier bilan carbone de la commune basé sur les données de 2023. En 2023, les émissions communales s'élèvent à 11,4 t CO₂eq par habitant, soit une réduction de 2,9 t CO₂eq par rapport à 2019. Tous les postes sont en diminution, à l'exception du traitement des eaux usées. Ces baisses reflètent les efforts et les actions menées par la commune au cours de cette législature, en cohérence avec notre Agenda 2030. Il n'est donc pas surprenant que les réductions les plus marquées concernent l'énergie et la consommation des ménages, pour lesquelles plusieurs actions ont été menées durant cette législature. Les trois principaux postes émetteurs restent : la consommation des ménages (29 %), l'énergie (20 %) et la mobilité des habitants (15 %). Bien que plus sensible aux fluctuations annuelles, donc moins représentative, l'empreinte carbone de l'administration communale a été divisée par deux, passant de 1 à 0,4 t CO₂eq par habitant entre 2019 et 2023, indique **Simona Korff** en soulignant l'exemplarité de ladite administration.

Aujourd'hui, j'ai assisté à un webinaire organisé par les ateliers Communes et climat sur le bilan carbone cantonal et l'outil Bilan carbone communal. Nos données suivent les tendances cantonales et nos émissions globales sont en dessous de la moyenne cantonale (12,7 t CO₂eq par habitant en 2022). L'empreinte carbone cantonale a baissé de 27 % par rapport à 1990, malgré une augmentation de la population de 35 %. Une rupture nette a été amorcée en 2012, mais elle doit s'intensifier pour atteindre les objectifs de neutralité carbone en 2050.

- ☑ Le 1^{er} avril, Boris Aellen et Yannick Dupraz ont participé à un webinaire organisé par l'office cantonal des transports (OCT) sur l'offre de Vélopartage à Genève. La commission avait fait la demande pour que Meinier puisse profiter de cette offre, mais plusieurs obstacles empêchent actuellement le développement de Vélopartage à d'autres communes. Pour avancer sur ces enjeux, un comité de pilotage au sein de l'Association des communes genevoises (ACG) créera une commission qui sera chargée d'étudier plusieurs scénarios pour un élargissement à l'échelle cantonale, voire même au Grand Genève.
- ☑ Enfin, le 8 avril j'ai participé à la réunion COCLICO (communes, climat et communication) organisée par la direction de la durabilité et du climat (DDC) qui nous a présenté les différentes campagnes en cours et à venir. Pour rappel, plusieurs communes participent à ces réunions pour essayer de coordonner les campagnes de communication en lien avec le Plan climat cantonal.

a) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Ania Schwab indique que la commission a partagé un repas avec les enseignants, mardi dernier. La prochaine séance est fixée au 14 avril.

b) Finances (FIN)

Enrico Castelli ne voudrait pas couper l'herbe sous les pieds du Maire, qui commentera les comptes 2024 sous le point 5. Son rapport relatif à la séance du 2 avril dernier sera donc joint au procès-verbal. Il remercie vivement Virginie Favre pour ses explications, claires et précises, ainsi que le Maire et les membres de la FIN pour cet examen des comptes 2024.

- ☑ Avec un total des charges de Fr. 10'196'451.97 et un total des revenus de Fr. 10'376'138.97, les comptes 2024 présentent un résultat positif de Fr. 179'687.-.

- ☑ Le résultat positif enregistré est d'autant plus réjouissant que des amortissements complémentaires votés l'automne dernier à hauteur de Fr. 1'426'064.36 ont été réalisés. Cela permettra d'économiser Fr. 84'000 de charges d'amortissements dès 2025.
- ☑ L'excédent de revenus est dû est à trois facteurs :
 - Un correctif d'impôts de Fr. 810'000.- sur les années précédentes ;
 - Une progression des impôts de Fr. 318'000.- pour l'année 2024 ;
 - Un non dépensé de Fr. 495'000.- au niveau des charges (hors amortissements complémentaires)
- ☑ Les charges sont plus élevées par rapport aux comptes 2023, avec une augmentation de 9 %. Cette hausse provient principalement des provisions liées au reliquat et aux prévisions fiscales (Fr. 202'000.-) ainsi que des pertes sur débiteurs (Fr. 119'000.-). Comme l'an passé, les charges de transfert augmentent également (péréquation financière Fr. 77'000.-, GIPE Fr. 50'000.-, GIAP Fr. 21'000.-, etc.).
- ☑ Les investissements pour l'année 2024 se sont élevés à Fr. 876'573,15 et les subventions reçues à Fr. 602'268,15. Le résultat net des investissements s'est ainsi fixé à Fr. 274'307.-. Ce montant est bas comme l'an passé et permet de continuer à diminuer l'endettement net de la Commune.

d) **Manifestations, Sport & Évènements (MASE)**

Sylvie Barbat indique que la MASE ne s'est pas réunie.

5. **Présentation des comptes 2024**

Le Maire remercie Virginie Favre, qui distribue à l'assemblée les comptes (version 6F et 3N – soit 6 Fonctions et 3 Natures) et les investissements 2024. Les élus, qui recevront par e-mail les comptes du CSR, du GIPE, de la FITIAP et de la FIM ainsi que les 17 annexes obligatoires, pourront poser toutes leurs questions à l'Exécutif, à Virginie Favre ainsi qu'au président et aux membres de la FIN d'ici la prochaine séance du conseil.

Les comptes 2024 seront votés dans leur version synthétique (2F 2N) par le Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire commente les rubriques les plus importantes des comptes de fonctionnement, qui sont très positifs avec un excédent de recettes de Fr. 179'687.-, et répond à quelques demandes de précision des élus.

À l'issue de cette présentation, **le Maire** remercie Virginie Favre pour son excellente gestion des finances communales et sa pédagogie. Il passe ensuite en revue les investissements 2024 et répond, avec **Virginie Favre**, à quelques petites questions.

L'assemblée applaudit chaleureusement Virginie Favre pour tout le travail qu'elle a effectué.

6. **Demande de naturalisation genevoise**

Le Vice-président proclame le huis clos en faisant sortir le public présent. Puis **Yannick Dupraz** présente le dossier pour la commission naturalisations.

Le Conseil vote et donne un **préavis favorable par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents**. Cette décision sera communiquée à la personne intéressée et au département.

Le public externe au Conseil est réintégré dans la séance.

Ania Schwab présente un bref historique de la commission ad hoc naturalisations. Depuis sa création, en mars 2017, celle-ci a reçu 62 demandes de naturalisation. **Ania Schwab** remercie Michel Vazquez pour avoir transmis tous ces dossiers. La première commission était composée de Cécilia Hauser, Jacques Petitpierre et elle-même. En 2020, Sylvie Barbat et Yannick Dupraz ont rejoint **Ania Schwab** pour les cinq années suivantes.

Toutes les personnes reçues par les commissaires sauf une ont apprécié cette nouvelle démarche et se sont senties valorisées par l'accueil des Conseillers municipaux, la visite des locaux de la Mairie et la possibilité de poser toute question en rapport avec le fonctionnement d'une commune.

De leur côté, les commissaires ont pu faire la connaissance de ces Meinites et de leur motivation à accéder à la citoyenneté suisse.

En conclusion, **Ania Schwab** ne peut qu'encourager le Conseil municipal à faire perdurer cette commission lors de la prochaine législature et espère avoir convaincu les élus de son bien-fondé.

L'assemblée applaudit Ania Schwab et la commission naturalisations.

Sur une question du **Maire**, **Ania Schwab** précise que la commission a rendu un préavis positif sur toutes les demandes de naturalisations, sauf une fois.

7. Divers

a) Prochaine séance du Conseil municipal

Le **Vice-président** confirme que Christophe Berthelet recevra les élus à l'issue de la séance du 15 mai pour le traditionnel repas de sa fin de présidence.

b) CSR

José Burgos annonce que la voirie est intervenue afin d'installer une signalétique sur la marche de la terrasse du restaurant qui avait provoqué plusieurs chutes au CSR.

Valérie Sella demande si l'utilisation des terrains de pétanque est soumise à une réglementation. Car un agent de sécurité privée a abordé plusieurs groupes qui jouaient, samedi soir, pour leur dire qu'il s'agissait d'un terrain privé sur lequel ils n'avaient pas le droit de jouer sans licence du club.

José Burgos pense que l'intéressé est parti du principe que du moment où il n'y a plus d'activités des clubs, le CSR est considéré comme fermé.

Coranda Pierrehumbert indique que les terrains de pétanque ne sont pas réservés aux licenciés ou aux clubs. La société de sécurité privée est censée surveiller qu'il n'y ait pas de débordements ou de nuisances. Elle rapportera cette remarque au comité du CSR.

Line Müller souhaiterait savoir ce qu'il en est des activités de street ou autres.

Le **Maire** répond que le beach-volley, le basket, le training, etc. devraient normalement être accessibles au public, même lorsque le restaurant est fermé.

José Burgos confirme qu'en dehors des terrains de foot ou des courts de tennis, qui sont interdits au public, les autres installations devraient être accessibles.

c) Fishcake

Paola Sanz Velasco indique que les enfants s'étonnent de l'absence du stand de Fishcake.

David-Peter Lê répond que son successeur sera présent tous les quinze jours.

Marc Jaquet, qui a vu avec les personnes intéressées, fera retirer le panneau par la voirie en attendant la réorganisation du marché.

d) **Éclairage sur la fontaine de Corsinge**

Simona Korff signale que l'éclairage bleu qui a été installé sur le pourtour de la fontaine de Corsinge est très préjudiciable pour la biodiversité. Or cet endroit est sensible en termes de faune nocturne. Il serait bien de retirer ces lumières qui restent allumées toute la nuit.

Marc Jaquet s'informerait auprès de la voirie.

e) **Fonctionnement du futur Conseil municipal**

Simona Korff suggère, pour la prochaine législature, de mettre en place des Conseillers municipaux suppléants, comme c'est le cas au sein de certaines communes.

Coranda Pierrehumbert propose de laisser les futurs élus se prononcer, sachant que cette idée avait été évoquée au début de la présente législature puis écartée, compte tenu du faible taux d'absentéisme. D'autant que les suppléants ne suivraient pas l'actualité du conseil.

Simona Korff pense que cette proposition pourrait être judicieuse puisque, cette fois, il y a eu des listes différentes. La dernière résolution avait été refusée à une voix près. Une voix peut donc faire toute la différence.

David-Peter Lê explique qu'en général, les suppléants sont élus dans les communes politisées. Or les autorités meynites ont toujours évité de se politiser. Nommer des suppléants signifierait aussi respecter des quotas dans chaque commission, ce qui n'est pas le cas actuellement. D'où l'importance de bien y réfléchir en amont.

Line Müller avait compris, lors de la dernière discussion sur ce sujet, que les suppléants devaient aussi être assermentés.

Enrico Castelli rappelle que beaucoup de discussions ont lieu en commission. Faire venir des suppléants qui serviraient juste de chambre d'enregistrement ne lui paraît pas idéal. De plus, il y aura énormément de nouveaux élus pour la prochaine législature. Il serait dommage qu'ils se fassent déjà remplacer au début, s'agissant d'un engagement important. Il en appellerait à une forme de responsabilité envers leur fonction, d'autant que les dates des séances du conseil sont annoncées une année à l'avance. Nommer des suppléants alourdirait le fonctionnement, et il n'est pas persuadé que ce serait une bonne chose, symboliquement parlant.

Valérie Sella pense que les Conseillers municipaux votent en leur âme et conscience pour le bien de la commune, et non parce qu'ils appartiennent à une liste. Nommer des suppléants mènerait la commune à une politisation.

Le Vice-président estime lui aussi que si les élus se sont présentés, c'est qu'ils s'intéressaient à la commune et avaient du temps à lui consacrer.

Marc Jaquet confirme que cela pourrait les déresponsabiliser.

Coranda Pierrehumbert suggère au Conseil municipal de reporter cette discussion lors des toutes premières séances de la nouvelle législature.

Plus personne ne demandant la parole, **le Vice-président** lève la séance à 22h17.

Prochaine séance du Conseil Municipal :

jeudi 15 mai 2025 à 19h15.

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Vice-président
du Conseil Municipal

.....

Simona Korff

.....

Denis Jotterand

Meinier, le 15 mai 2025/em